

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 5 avril 2017**

CD20170405\_47

id. 3190

*L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum : 16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
À LA COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Afin de pouvoir collecter les eaux usées du futur collège, la commune de Verdun-sur-Garonne est amenée à réaliser l'extension de son réseau d'assainissement collectif route d'Auch, sur la RD 6.

Ce projet de travaux a déjà reçu, en 2016, un accord de financement de la part de l'Agence de l'Eau (aide de 200 373 € soit 35 % d'un coût éligible établi à 572 496 € HT), ainsi qu'une aide départementale de 25 000 € (soit 10 % d'un coût éligible plafonné à 250 000 € HT).

L'aide départementale 2016 avait été définie conformément au nouveau règlement plafonnant le coût éligible retenu au nombre de boîtes de branchement posées. Mais, s'agissant d'un bâtiment départemental recueillant une charge de pollution de 500 Equivalent-Habitant environ, cette modalité de plafonnement apparaît inadaptée.

Aussi, il conviendrait de garantir, à titre exceptionnel, pour ces travaux indispensables à la desserte du futur collège, un taux d'aide global de 45 % sans plafonnement, tous co-financements confondus, et donc une aide globale de 257 623 €, sur la base d'un montant de dépenses éligibles identique à celui déjà retenu par l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Président propose en conséquence d'inscrire l'octroi d'une subvention départementale complémentaire de 32 250 € à la commune de Verdun-sur-Garonne, au titre des dossiers retenus sur la programmation 2017.

Ce montant de subvention sera inclus dans l'enveloppe globale des crédits affectés à l'assainissement collectif, prévue pour cette année 2017.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle de 32 250 € à la commune de Verdun-sur-Garonne pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif desservant notamment le futur collège.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC